



---

CHANCELLERIE D'ÉTAT

BUREAU DE LA

COMMUNICATION

---

# Collège de Derrière-Pertuis

## Pas de rentrée scolaire en août 2007

Le Département de l'éducation, de la culture et des sports communique:

La conseillère d'Etat Sylvie Perrinjaquet, cheffe du Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS), accompagnée notamment du chef du Service de l'enseignement obligatoire M. Jean-Claude Marguet, a reçu récemment le comité scolaire de l'École intercommunale de Derrière-Pertuis (EIDP), à sa demande, et les représentants des Conseils communaux des quatre communes partenaires de cette école, soit Cernier, Chézard-Saint-Martin, Dombresson et Le Pâquier, en vue de procéder à un état de situation concernant le collège de la Montagne.

Au cours de l'échange de vues, le DECS a précisé qu'il ne pourrait pas y avoir de rentrée scolaire en août 2007 à Derrière-Pertuis, compte tenu du fait que l'effectif de ce collège, estimé à ce jour à 5 élèves, ne respecte pas le minimum fixé par l'Arrêté concernant l'organisation des classes et le subventionnement des traitements dans l'enseignement obligatoire, du 21 décembre 2005 (minimum de 12 élèves par classe).

Le retrait de la commune de Dombresson de la Convention EIDP a été sanctionné par le Conseil d'Etat le 13 juin 2007, « sous réserve d'une décision judiciaire contraire en matière de droits politiques ». Dans son analyse après réception des protocoles d'organisation de la future rentrée scolaire d'août 2007, le département constate que la sortie de la commune de Dombresson de la Convention fait passer le nombre d'élèves fréquentant le Collège de Derrière-Pertuis de 14 à 5.

En date du 29 janvier dernier, le Conseil d'Etat n'était pas entré en matière avec une demande de dérogation à l'Arrêté du 21 décembre 2005, déposée par le comité scolaire de l'EIDP. Il n'avait alors pas paru judiciaire à l'exécutif cantonal, en vertu du principe de l'équité, d'autoriser l'ouverture d'une classe à Derrière-Pertuis composée de moins de 12 élèves, alors que l'effectif moyen dans les classes primaires du canton de Neuchâtel est de 18,5 élèves.

Dans ces conditions, le DECS confirme que le canton n'autorise pas l'ouverture d'une classe au Collège de Derrière-Pertuis à la prochaine rentrée scolaire d'août. Les élèves de la Montagne rejoindront donc les écoles de Chézard-Saint-Martin, Dombresson et du Pâquier.

2.

Le Conseil d'Etat regrette évidemment ces circonstances mais tenait à lever les doutes qui auraient pu subsister auprès des parents des élèves hébergés encore aujourd'hui dans le Collège de Derrière-Pertuis. L'intérêt général dicte cette décision, qui est prise également dans le respect des lignes directrices tracées par l'école neuchâteloise.

**Pour de plus amples renseignements :**

**Sylvie Perrinjaquet, conseillère d'Etat, cheffe du DECS, ce jour entre 14h00 et 15h00, tél. 032 889 49 01.**

Neuchâtel, le 19 juin 2007